

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Recensement des fonctionnaires : le chef de l'État désormais en possession du rapport

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

La ministre de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail et de la Formation professionnelle, Porte-parole du gouvernement, Madeleine Berre, a été reçue, hier, en audience par le président de la République, Ali Bongo Ondimba. Occasion pour le membre du gouvernement de remettre au chef de l'État le rapport définitif du recensement biométrique des agents de l'État. Lequel recensement a été mené par le ministère de la Fonction publique entre 2019 et 2020. Ce rapport qui est désormais sur le bureau du premier Gabonais contient des conclusions et orientations, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Il indique clairement que près de 99 000 agents ont été recensés lors de cette opération d'envergure. Ainsi, le dit recensement a été effectué pour permettre aux autorités de la Fonction publique de disposer d'une cartographie exacte des agents publics ; exceptés ceux en poste dans les représentations diplomatiques et les fonctionnaires admis en stage à l'étranger. Objectif : bâtir une véritable politique des ressources humaines inhérente à la performance, et du recrutement au sein du département ministériel géré par Madeleine Berre. Un projet cher au chef de l'État. Ce dernier n'a d'ailleurs pas manqué d'instruire son hôte sur la mise en musique dudit objectif. Pour lui, l'amélioration de la gestion des ressources humaines au sein de l'administration publique participe du rendement de l'État. Et par conséquent du développement du pays.

Pour rappel, lors des deux phases du recensement, les agents publics devaient soit se rapprocher de leurs directions des ressources hu-

maines ou secrétariats généraux pour identification et réception de la fiche de renseignement ; soit se plier au recensement biométrique. Dans tous les cas, les autorités disposent maintenant d'une lecture plus claire sur l'épineuse question relative à la gestion des agents publics. Soulignons, par ailleurs que, sur le plan diplomatique, le chef de l'État a reçu M. Didier Lespinas, conseiller des Français de l'étranger pour le Gabon. Les projets économiques prioritaires ont été abordés par les deux hommes.



Madeleine Berre remettant son rapport au président de la République.

Candidature du Gabon au Conseil de sécurité de l'Onu : à quoi joue la RDC ?

ENTÉRINÉE par les instances de l'UA, la candidature du Gabon pour le poste de membre non permanent de cet organe exécutif de l'Onu suscite, curieusement, la part de convoitise et envie de Kinshasa.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

À quoi joue la République démocratique du Congo (RDC) ? Se serait-elle affranchie des règles de solidarité prévalant entre Nations membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ?

Des questions d'autant plus pertinentes que ce "pays frère" userait de diverses manœuvres pour se substituer à la candidature du Gabon au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (Onu) pour la période 2022-2023.

En tout cas, selon de nombreux diplomates, la candidature du Gabon est, en tous points, conforme aux normes et procédures en vigueur au sein de l'Union africaine (UA). Ce qui est un préalable indispensable et nécessaire à la candidature de tout État africain au sein de cet organe exécutif de l'Onu. D'autant que celle-ci doit être portée



Vue du Conseil de sécurité de l'Onu.

par l'organisation continentale. C'est dire que la candidature de la RDC, apparue entre temps, est loin de répondre aux règles imposées par l'UA. Surtout que celle du Gabon peut également se prévaloir d'une légitimité indéniable et incontestable. En ce que, au niveau sous-régional, elle avait été unanimement approuvée par les chefs de délégations présents à la réunion ministérielle organisée en marge du sommet ordinaire de la CEEAC tenu à Libreville, le 25 décembre 2020.

Au niveau continental, le Comité de candidatures (CDC), statuant au niveau des ambassadeurs à Addis Abeba, siège de l'UA, le 23 janvier 2021, avait solennellement recommandé à la réunion ministérielle "l'endossement de la candidature du Gabon". Avec ceci que le Comité ministériel de candidatures de l'UA, aux termes d'une procédure contradictoire et équitable, avait dûment entériné, le 4 février 2021, la candidature du Gabon et celle du Ghana pour les deux sièges de membre

non permanents à pourvoir par l'Afrique au Conseil de sécurité de l'Onu. Dixit donc celle de la RDC !

Bref, comme l'a laissé entendre un diplomate africain, "la candidature du Gabon a été valablement déposée et dans les délais. Elle a été officiellement validée par une décision du Conseil exécutif de l'UA". Lequel consacre l'exclusivité de la compétence du Comité ministériel concernant les candidatures africaines dans le système international.

De fait, plusieurs observateurs et diplomates s'accordent à dire que les candidatures du Gabon et du Ghana sont les seules légitimes du continent. Ce, d'autant plus que, à l'issue des consultations tenues au siège de l'Onu, à New York, les trois parties s'étaient engagées par accord formel, sous les auspices du doyen des ambassadeurs de l'Onu, à soutenir les candidatures endossées par le Comité ministériel de l'UA. En l'espèce, celles du Gabon et du Ghana.